



## Déclaration liminaire de l'Intersyndicale

Monsieur le Président,

Cette crise sanitaire finira sans doute mais il est à craindre qu'aucune leçon n'en sera tirée par le gouvernement actuel. Recul du service public, paupérisation de l'hôpital public, numérisation et marchandisation à marche forcée de la société : rien ne change c'est une occasion manquée dont les conséquences seront dramatiques.

Malgré une amélioration, la crise sanitaire perdure avec son lot de difficultés pour le travail des agents. Le télétravail et les troubles musculo-squelettiques et risques psycho-sociaux qu'il engendre pèsent depuis de nombreux mois sur les agents.

La suppression des postes de travail fixes dans certaines administrations contraint les personnels à effectuer les trajets domicile-travail avec leur ordinateur portable, en plus de leurs dossiers. C'est une charge parfois lourde, pour les agents se déplaçant en train, à vélo, à pied. Cette décision de supprimer des unités centrales aurait dû faire l'objet d'un examen préalable comme le prévoit le guide de prise en compte des conditions de travail dans la conduite de projet. Autre exemple : selon les administrations, la prise en compte des besoins en installation ergonomique des postes nomades est très différente. Il s'agit pourtant de prévention primaire des TMS. Pour l'intersyndicale, ce n'est pas aux agents de s'équiper sur leurs deniers personnels et c'est encore moins à eux de se renseigner sur le matériel auxquels ils peuvent prétendre et que l'administration doit leur fournir.

Il est d'ailleurs scandaleux que dans une Direction comme la DIPA, le télétravail soit limité volontairement à un jour maximum par semaine au mépris de ce qui est préconisé dans les textes de la Fonction Publique ou dans la note de la Direction Générale. Il n'est pas non plus concevable que la DIPA se refuse à distribuer les matériels ergonomiques financés par le CHSCT 93 à nos collègues qui en ont pourtant fait la demande en répondant au questionnaire intersyndical.

**Nous tenons à revenir sur certains points à l'ordre du jour.**

En matière de **fiches de signalement**, il est rappelé qu'elles doivent être transmises au fil de l'eau et que la levée de l'anonymat doit être demandée à chaque fois.

Sur le rôle des référents, il ne s'agit pas seulement de nommer mais il convient aussi de les former et de communiquer sur leur rôle auprès des agents.

Sur les dépenses présentées, nous appelons les Directions locales à mobiliser leurs dotations pour des dépenses concernant certains aménagements.

Nous avons tenu à rappeler les termes de la directive européenne et du code du travail : le DUERP constitue bien une obligation pour l'employeur et à ce titre, le chef de service est responsable pénalement.

Nous pouvons acter aussi les difficultés d'adaptation des mesures de prévention face à l'évolution de la crise sanitaire avec l'arrivée des variants du virus. La poursuite des restructurations et l'examen des projets importants en Comité technique révèlent une dégradation nette au niveau de la prévention et bafouent les droits des agents et des organisations syndicales.

Nous demandons également que l'envoi des documents, autres que les fiches de signalements et accidents de service pour choc psychologique, se fasse en une seule fois pour faciliter leur visibilité et notre préparation collective.

La loi de transformation de la Fonction Publique se met en place et sacrifie les CHSCT qui ont pourtant été essentiels depuis leur création pour la santé et les conditions de travail des agents, et en particulier durant la pandémie. Certains chefs de service se félicitent de la suppression des CHSCT, en évoquant le fait que la nouvelle instance ne sera plus interdirectionnelle, et permettra de mieux prendre en compte les spécificités de chaque direction ; c'est oublier que l'interdirectionnalité est une force, alors que dans ce contexte lourd de conséquence pour la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, poursuivre la suppression des CHSCT est une aberration.

Le jeudi 23 septembre 2021

Les organisations SOLIDAIRES Finances, CGT Finances, FO Finances et CFDT Finances